

Programme d'activités 2020

Tätigkeitsprogramm 2020

Datum / Date	Generalversammlung / assemblée générale	Ort / lieu	Organisation
01.02. 2020	Generalversammlung RG Zürich	Restaurant Rössli, Illnau-Effretikon	RG Zürich
07.02. 2020	Generalversammlung RG Zentralschweiz	Restaurant Sonne, Neuenkirch	RG Zentralschweiz
07.02. 2020	Generalversammlung RG Oberwallis	Brig	RG Oberwallis
29.02. 2020	Generalversammlung RG Ostschweiz	Restaurant Müli, Matzingen TG	RG Ostschweiz
08.03. 2020	Generalversammlung RG Bern-Mittelland	Münchenbuchsee	RG Bern-Mittelland
25.03. 2020	Generalversammlung RG Tessin	Ristorante alla Bricola, Rivera	RG Tessin
11.03. 2020	Generalversammlung Groupe Romand	Yverdon-les-Bains	Groupe Romand
13.03. 2020	Generalversammlung Nord-West-Schweiz	Gasthaus Schützen, Aarau	RG Nord-West-Schweiz
04.04. 2020	Generalversammlung RCS	Hotel Kettenbrücke, Aarau	RCS
02.05.2020	Delegiertenversammlung der SKG	Ittigen	SKG

Datum / Date	Anlass / Evénement	Organisation
25.01.20	Hundespaziergang mit Fondueplausch, Adetswil	RG Zürich
09.02.20	Arbeitstag Lyss	RG Mitelland
29.02.20	Vortrag "Konfliktverhalten des Hundes im Alltag"	RG Ostschweiz
01.03.20	CAC, Dog Show Project, Münsingen	RCS
08.03.20	Arbeitstag Münchenbuchsee	RG Mitelland
15.03.20	Wesens- und Anlagetest Studen	RCS
21. – 22.03.20	Working Test Werdenberg	RCS
02.04.20	Vortrag "Lernen und Verhalten"	RG Nordwest Schweiz
04.04.20	Generalversammlung RCS, Aarau	RCS
18.04.20	Puppy / Veteran Show & La Familiale, Montricher	RG Bern Mittelland
19.04.20	CAC, La Nationale Lémanique, Montricher	Groupe Romand
19.04.20	Arbeitstag Thun	RG Bern Mittelland
19.04.20	Spiel & Spass in Dübendorf	RG Zürich
26.04.20	Wesens- und Anlagetest Yverdon	RCS
02. – 03.05.20	Working Test S-Chanf	RCS
09.05.20	Mobility in Niedergesteln am Tag des Hundes	RG Oberwallis
08. – 10.05.20	Dummy-Training Sellamatt	RG Ostschweiz
17.05.20	RCS Clubshow, Burgdorf	RCS
17.05.20	Erste Hilfe Kurs für Hunde, Schlieren	RG Zürich
20. – 24.05.20	Dummy Auffahrtsweekend Andermatt	RG Bern Mittelland
21.05.20	Auffahrtswanderung im Churer Rheintal	RG Ostschweiz
22. – 24.05.20	Working Test Malbun	RCS
07.06.20	Wesens- und Anlagetest Aarburg	RCS
07.06.20	Arbeitstag Matzenried	RG Bern Mittelland
10. – 14.06.20	Working Test Oberwald	RCS
13. – 14.06.20	IHA/NHA Aarau	SKG
21.06.20	Familiientag	RG Oberwallis
04.07.20	Grillplausch, Geroldswil	RG Zürich

Datum / Date	Anlass / Événement	Organisation
08.08.20	Journée club été, Neuchâtel	Groupe Romand
21.08.20	Apportierprüfung C & B, Silvaplana	RCS
22. – 23.08.20	Working Test Silvaplana	RCS
29. – 30.08.20	IHA Kreuzlingen	SKG
28. – 30.08.20	Plausch-Weekend	RG Zürich
06.09.20	Wesens- und Anlagetest Frauenfeld	RCS
20. – 26.09.20	Dummy- und Wanderwoche, Hotel Solaria, Bivio	RG Zürich
27.09.20	CAC, La Romandie, Orbe VD	Groupe Romand
04.10.20	Wesens- und Anlagetest Studen	RCS, RG Bern Mittelland
10.10.20	RCS Züchterseminar, Kirchberg	RCS
18.10.20	Schnüffel Seminar, Zürcher Oberland	RG Zürich
24. – 25.10.20	Working Test Heart of Switzerland HOS	RG Zentralschweiz
25.10.20	Arbeitstag Münchenbuchsee	RG Bern Mittelland
01.11.20	RCS Schweizermeisterschaften und Offene Prüfung in Niederlenz	RCS
08.11.20	Herbstwanderung im Rheintal	RG Ostschweiz
20 – 22.11.20	IHA Genf	SKG
21.11.20	Nachtplausch, Oberhasli	RG Zürich
06.12.20	Arbeitstag Lyss	RG Bern Mittelland
13.12.20	CAC, Weihnachtsausstellung, Olten	RG Nordwest Schweiz

Elections

Manuela Schär

Comité – présidente commission d'élevage

J'ai grandi dans l'élevage canin familial «von Britho» à Langenthal. Dès mes 6 ans, j'ai pu accompagner ma famille ainsi que leurs labradors et curly coated aux expositions. Joseph Joller et Lisbeth Mach m'ont motivée pour présenter nos chiens en Junior Handling. J'ai eu le privilège de représenter la Suisse à trois reprises au cours des années suivantes à l'exposition canine Crufts en Angleterre en tant que championne nationale. En mars 2004, la première chienne cocker américain est arrivée chez nous. Nous participons avec succès aux expositions canines en Suisse et à l'étranger avec nos chiens. Au RCS, j'ai participé plusieurs années au comité d'organisation du RCS Club Show. Je participe actuellement aux comités d'organisation de l'exposition de Noël des retrievers et du projet Dog Show. Au printemps 2016, j'ai passé avec succès l'examen de juge de beauté de retrievers. Depuis 2018, je suis juge spécialisée reconnue internationalement pour les 6 races de retrievers. Actuellement, je suis en formation pour devenir juge de beauté de cockers américains et juge de caractère de retrievers au RCS. Les expositions sont ma passion et je serais ravie d'être élue à la Commission d'exposition du RCS et de travailler au sein du comité.



Manuela Schär

Jérémie Guéneau

Commission de chasse

Ni trop grand, ni trop petit, ni aboyant, gentil... tel devait être mon premier chien. Et en effet, Brandy, un chien errant espagnol, répondait à tous ces critères.



Il s'est rapidement avéré qu'au-delà d'être simplement doux et sage, Brandy était extrêmement indépendant et particulièrement têtue...

Un jour, j'ai pu observer Steve et sa chienne Chesapeake en travail de chasse et j'ai été extrêmement impressionnée par cette prestation. Je dois bien reconnaître que Brandy n'est certainement pas le chien adapté à ce type de discipline canine. Il me fallait un retriever. Mais avant cela, j'étais décidée à tout apprendre sur le travail de chasse des retrievers. À la moindre occasion, j'ai donc continué à assister aux entraînements et à jeter apportable sur apportable. Mais cela ne me suffisait pas. J'ai approfondi mes connaissances en étudiant la psychologie animale à l'ATN, bombardé Steve de questions, suivi pas à pas Mark et Jamie Bettinson au Pays de Galles, marché aux côtés des juges lors des Field Trials en Angleterre et passé une semaine d'apprentissage intensif chez Martin Deeley en Floride.

Chuddleigh, qui était arrivé chez moi entre temps, m'a accompagnée tout au long de cet apprentissage pratique. C'est avec lui que j'ai fêté mes premiers succès en WT en Suisse et en Angleterre. Mais le point d'orgue de notre travail en binôme n'était pas le classement dans une compétition mondiale. J'attache pour ma part beaucoup plus de valeur au compliment reçu de John Halsteads jr., incontestablement un des plus grands de la scène, pour une superbe performance dans l'épreuve à l'eau au Working Test du Kennel Club Gundog à Chatsworth. Ce moment a été la plus grande récompense de tous les entraînements et apprentissages!

J'espère pouvoir ressentir encore souvent de telles satisfactions, c'est pourquoi je me rends en Angleterre plusieurs fois par an et m'oriente vers la pratique de la discipline à l'anglaise.

Jérémie Guéneau est depuis février 2012 membre de l'IACP INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CANINE PROFESSIONALS

Tina Peter Meier
Commission de chasse



Ma carrière cynologique a commencé à l'âge de 7 ans lorsque «Arco», un labrador noir, a emménagé dans la maison voisine de mes trois copines. À partir de ce moment-là, nous avons passé tout notre temps libre ensemble dans la forêt. Quatre enfants, un labrador, une bouteille de thé et un paquet de biscuits... nous rentrions tard, pleins de boue et fatigués, mais rayonnants de bonheur!

Notre basset «Rodney of Plantagenet» m'a accompagnée avec ses pattes tordues durant

mon adolescence. C'était un électron libre (qui n'en faisait qu'à sa tête) et nous a valu de nombreux coups de fil de paysans voisins chez lesquels il atterrissait fou amoureux.

Entre-temps, j'avais pris de l'âge et mon premier labrador Bam-Bam est arrivé en 1997 dans la maison où j'habitais avec mon mari. Il nous a fait faire beaucoup d'exercice, prendre l'air et, par le biais d'une connaissance sur Internet en Allemagne, il nous a fait découvrir les «apportables» et le «travail de chasse». Travailler avec un chien? Apportable? Chasse? Nous n'y comprenions rien!

Depuis, nous avons beaucoup appris. En 1999, j'ai passé mon premier working test – résultat sans surprise: «non admis». Mais «mordue», j'ai cherché des personnes partageant les mêmes intérêts et avec lesquelles je travaille aujourd'hui encore, probablement parce que nous avons d'autres affinités en dehors du chien.

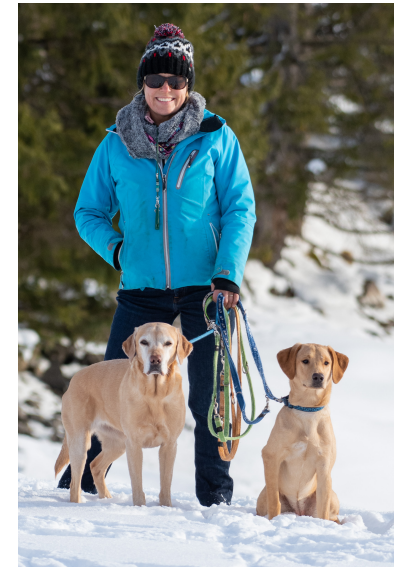
La joie de travailler avec le chien dans la nature, la concentration, la confiance en lui... bref, la détente parfaite!

Il y a actuellement trois labradors qui déambulent dans notre maison – Bob Marley, imperturbable comme un roc dans la tempête, Elio Ray, la vivacité incarnée, et Jodie, arrivée subrepticement dans la famille, auquel aucune calorie n'échappe!

Lucretia Watkins
Commission de chasse

Tout a commencé il y a presque 10 ans. Mon mari, fou d'automobiles, a fait un deal avec ma fille, dingue de chiens — et voici comment deux années plus tard, je suis devenue accro aux chiens.

Bien sûr, tout ne s'est pas exactement passé aussi simplement. Je suis entourée de chiens depuis mon enfance et j'ai grandi avec des flatcoated. Lorsque ma mère a découvert le travail de chasse il y a près de vingt ans et sifflait dans la campagne à tue-tête, j'ai voulu savoir ce qui pouvait la motiver autant. J'étais alors totalement fascinée, mais avoir mon propre chien relevait du rêve lointain.



Lorsque le projet d'un chien à moi s'est (enfin) concrétisé et que la question de la race s'est posée, j'ai tout de suite su qu'il me fallait un retriever. Ce que je voulais fondamentalement, c'était travailler avec lui et qui peut résister à cette douce face de chien d'eau, dont les yeux s'éclairent dès qu'il est question de ballons ou d'apportables?

Soudain, tout est allé très vite et, en quelques semaines, je suis devenue la fière propriétaire de Polly, une chienne labrador sable venue d'Angleterre. Soudain, tous ces sifflets et ordres comiques, qui m'ont toujours étonnée et amusée lorsque j'accompagnais ma mère lors des promenades du chien, prenaient un sens. Il a fallu littéralement se retrousser les manches, comme on le dit si bien en langage populaire. Cette année, nous avons accueilli ma deuxième chienne labrador sable «Pippa» qui, par son charme, nous mène tous les jours par le bout du nez.

Je suis membre du Comité du RCS depuis 2013 déjà. Tout d'abord comme secrétaire, puis au service des membres, et à présent je m'occupe du site web et du marketing. Même si ma passion est sans conteste le travail de chasse, je continuerai de rester fidèle au comité.

Steve Grütter

Commission de chasse / juge Dummy

J'ai eu mon premier retriever il y a près de 30 ans, c'était un golden. J'ai dressé Yuma comme chien d'accompagnement et chien guide d'aveugle. En 1996, j'ai acquis un Chesapeake Bay, appelé Quill. Malheureusement, Quill geignait et il était donc impossible de travailler à la chasse avec lui. Mais j'ai eu beaucoup de succès en Obedience avec lui.

Puis j'ai eu Banner, un labrador américain. Avec Banner j'ai pu concourir dans toutes les classes de Beginners à Open. En 2000, Banner a remporté le Fame Trophy du Best Swiss Retriever. Il a gagné un CACS en Italie sur le Field Trial. Plus tard, j'ai travaillé avec Pow et Risk, deux Chesapeakes. Puis j'ai conduit, Diesel un labrador anglais et Ben en Open et en Field Trials A. Depuis, il est à la retraite, il s'est plusieurs fois hissé aux premiers rangs des CLA Game Fair.

En 2009, j'ai terminé ma formation de psychologue animalier ATN ainsi qu'une formation complémentaire de 8 mois en spécialités de races et j'ai terminé également les études de sciences canines. Depuis 2010, je suis dresseur de chiens certifié ATN. En 2014, j'ai effectué et réussi une autre formation complète pour devenir dresseur de chiens d'assistance. Les premiers chiens d'assistance sont formés et travaillent de façon fiable.

Actuellement, je conduis Tauro, un labrador, sur diverses épreuves. En 2016, Tauro a fait partie de l'équipe du Game Fair, où ses prestations ont été absolument superbes. Auparavant, il s'était placé aux 4e et 5e places de la Go South Cup en Allemagne. En décembre 2016, il s'est hissé à la 5e place devant les meilleurs chiens, lors d'un Field Trial international.

J'ai l'agrément du canton de Zurich pour la délivrance des formations réglementaires d'éducation canine et de jeunes chiens et chiots.

En Amérique, je suis membre élu de la PRTA Professional Retriever Association et de l'IACP International Association of Canine Professionals (1800 membres).

Je dirige depuis 1997 la Banner's Dogschool et, depuis 2003, je suis formateur professionnel.

Depuis cette année, je suis également une formation de juge sur apportable. L'étape suivante sera une formation de Juge de chasse.

Mes plus grands succès:

- Best Swiss Retriever 2000
- Field Trials Pavia
- 1re place CAC
- 2e place Reserve CAC
- Champion par équipe de l'EURO Challenge Game Fair 2006 Broadlands en Angleterre
- 3e place Swiss Gundog Team Edgar Winter Trophy 2009
- 3e place Swiss Gundog Team CLA Game Fair 2010
- 3e place Swiss Gundog Team CLA Game Fair 2014
- 2e place Novice Working Test United Retriever Club Essex avec Ben
- 3e place CLA Game Fair 2014
- 2e place CLA Game Fair 2015
- 3e place CLA Game Fair 2019



Steve Grütter

Denise Karp
Commission de l'élevage

La demande la Commission d'élevage m'a surprise, je ne suis pourtant pas éleveuse. Cependant, je m'intéressais déjà aux caractéristiques héréditaires avant l'arrivée de notre premier chien. J'aime les chiens depuis mon plus jeune âge, j'ai très vite pris conscience qu'un chien a besoin d'une mission et j'étais fascinée par les races de chiens sélectionnées pour accomplir une mission tout à fait spécifique. J'étais tout feu tout flamme, lorsque dans le cadre de ma thèse sur la mortalité des levrauts (quand, pourquoi, comment), j'ai eu l'occasion d'éduquer un chien au repérage des jeunes lièvres d'Europe. Après avoir consulté la quasi-totalité des refuges d'animaux en Suisse, je suis arrivée à la conclusion qu'un chiot bien socialisé est probablement plus apte à cette tâche sensible. Mon choix s'est finalement porté sur le Nova Scotia. Totalement profane pour n'avoir pas moi-même grandi avec des chiens, j'ai recherché un chien que la nourriture et le jeu motivent, qui n'ait pas de mordant nuisible au gibier et qui de plus, ne perde pas son calme en raison des migrations pendulaires zurichoises (migrations de et vers l'université). Avec Django j'ai eu un vrai coup de chance (sans grandes connaissances de base). Il est devenu un chien prêt à s'enthousiasmer pour toutes les missions qu'on lui proposait. J'ai alors beaucoup appris sur le comportement et l'éducation canine ainsi que sur le travail sur les odeurs. Le travail du flair m'a passionnée et pouvoir mettre cette capacité au service de la protection de la nature m'a énormément enthousiasmée, une passion qui ne m'a plus quittée. J'ai ainsi fondé Artenspürhunde Schweiz en 2017 avec une camarade d'études. Depuis, nous travaillons sans relâche et avec passion avec des chiens limiers à divers projets de recensement des espèces dans le but de contribuer ainsi à la protection de la nature en Suisse. En plus du travail du flair, je m'intéresse également au travail pour lequel les Nova Scotia ont été initialement élevés: le tolling. Je trouve impressionnant de voir ces chiens à l'œuvre dans ce travail sur mesure et, par conséquent aussi, d'identifier et de comprendre les raisons et les aspects de diverses habitudes quotidiennes. Car il ne faut pas oublier une chose — la raison pour laquelle nos chères races ont été autrefois utilisées et sélectionnées en conséquence. Et enfin, de par ma formation de biologiste comportementaliste et de la faune, je suis quelqu'un de très critique et je ne considère aucune vérité comme définitive. J'espère ainsi contribuer à la

Commission d'élevage aussi objectivement que possible, toujours dans l'intérêt des animaux concernés et pour le meilleur développement possible des différentes races.



Pierre-Yves Lötscher
Juge Working Tests



1987: J'ai acquis mon premier Golden Retriever fait la connaissance de mon épouse Béatrice. Nous avons ensemble l'élevage de Golden Retriever de lignée de travail Funnyline-Fieldquest.

1987 – 2007: J'ai appris à connaître le travail de rapport et ai fait mes premières expériences en working test et en field trial avec 2 chiens, Stanroph Standing Ovation et Sky is the Limit d'Aspe & d'Ossau.

2007 – 2013: J'ai commencé à travailler avec ma chienne Funnyline Shooting Field Pride. J'ai gagné avec elle 7 CACTs à l'anglaise en France. Elle m'a permis pour la première fois de concourir au niveau international et a gagné une résCACT en Field Trial Action de chasse. J'ai participé pour la Suisse à l'ICC de 2011 en Allemagne. Elle a terminé sa carrière avec le titre de Championne de travail à l'anglaise en France. En Suisse, elle a obtenu une 4ème place EXC en épreuve de rapport B au Weissenstein en 2010 et a participé à plusieurs working test avec, entre autres, une 1ère place à Schangnau en 2011.

2010 – 2014: J'ai participé en équipe suisse à 3 IWT en Norvège, Hongrie et Allemagne et en 2014 en Angleterre à la Skinner's Cup avec Int. FTCh Funnyline Fieldquest JB.

2013 – 2018: J'ai commencé à travailler avec 2 nouveaux chiens, Funnyline Fieldquest Knockandhu et une chienne Labrador Jaycee du Hameau de Villebeton. Toutes les deux ont déjà obtenu des résultats en working test débutant et novice. Elles seront présentée cette année en classe open. En 2017, j'ai obtenu avec Candhu une 1ère place avec 92pts/100 au working test de Narlay (FR) et un TB au Jura Trophy.

Experience dans l'organisation de working test et field trials

Je suis membre de l'Association ASUR en France depuis 2007. Béatrice étant dans le comité, j'ai aidé à l'organisation de plusieurs working test. J'ai également aidé lors de field trial au poste de steward.

En 2012, j'ai fait partie du comité d'organisation de l'IWT à Bière. J'étais responsable du matériel et de la logistique sur le terrain.

Grace à ces activités, j'ai pu acquérir une bonne expérience dans l'organisation des épreuves. J'ai pu beaucoup discuter avec des juges de tous pays et acquérir une bonne compréhension des règlements internationaux. Je suis prêt maintenant à m'investir dans une formation de juge de working test dans un premier temps j'ai maintenant terminé ma formation de juge Working Test et dans un deuxième temps, je vais poursuivre ma formation de juge field trial.

Experience cynologique

Depuis 1998 je suis membre de la société cynologique du Valde-Travers. Depuis 10 ans je suis membre du comité et suis actuellement vice-président.

De 1999 à 2015, j'ai été responsable de la classe de jeu pour chiots et des cours d'éducatons.

En 2000 j'ai obtenu mon brevet officiel de moniteur pour classe de chiots et en 2011 celui pour les cours obligatoire.

Pascal Utz
Schweissrichteranwärter

Pascal Utz
Candidat-juge de sang



Mes chiens :

1997 premier chien Labrador mâle : Lemmy, Labrador (sans papier) a entraîné SanH 3 et BH 1, 2009 deuxième chien Labrador mâle : Haredale Shian a entraîné SanH et BH 1, LawH 3, plusieurs participations au Championnat suisse des chiens d'avalanche. a passé le test du chien soudeur de 500 mètres selon le TKJ en 2016. Le test de 1000 mètres selon TKJ a été passé en 2017. 2020 troisième chien Labrador femelle : Jinx of Thundering Heart Labrador

A propos de moi :

Pascal Utz, 9/19/73, peintre indépendant, marié.

Membre du Retriever Club Suisse depuis 1999, 2010 – 2020 Responsable technique du groupe régional Mittelland, 2007 – 2009 Formation de juge TKGS BH et SanH, 3 ans membre du TKGS, 2015 réussite à l'examen de chasse dans le canton de Soleure, depuis 2015 locataire du terrain de chasse, maître-chien dans 3 terrains de chasse, chef maître-chien à l'Office des eaux de Hegering, consultant du module chien de chasse canton de Soleure, président du Club de chasse de Soleure

Membre de : Retriever Club Suisse & RG Mittelland, REDOG Suisse RG Solothurn, SC OG Biel Pieterlen, SC Suisse

Martina Wenk
Juge de caractères



Je m'appelle Martina Wenk-Grossmann et j'habite avec mon mari et mes animaux dans la belle région de Bâle-Campagne. Je suis assistante en médecine vétérinaire diplômée avec une fonction de formatrice professionnelle et je travaille au service extérieur d'Elanco Santé Animale. Grâce à diverses formations continues, j'approfondis et j'élargis sans cesse mes connaissances professionnelles en médecine vétérinaire ainsi que sur le chien. Je passe l'essentiel de mon temps libre dans la nature avec nos deux mâles retrievers de Nouvelle-Écosse, «Rooney» et «Glenn». Les promenades et diverses randonnées en montagne sont notre priorité absolue.

Je suis membre du RCS depuis 2011. Parallèlement aux diverses expositions canines en Suisse et à l'étranger, où je présente entre autres aussi d'autres chiens, je me suis engagée depuis cinq ans en tant que membre du CO de l'exposition de Noël des retrievers à Olten et je dirige depuis quatre ans le ring-training, à la suite de Manuela Schär. En 2016, il m'est venu à l'esprit de soutenir encore plus le RCS en endossant le costume de juge de caractères. Après un entretien avec Thomas Schär, directeur de la Commission d'élevage du RCS, qui a salué mon idée, ma décision était prise et je me suis officiellement proposée comme juge de caractères stagiaire. Depuis lors, des années très intéressantes se sont succédé au cours desquelles j'ai énormément appris. Après avoir réussi l'examen théorique d'environ deux heures en novembre 2018, j'ai passé avec brio l'examen pratique en octobre 2019.

Je remercie ici chaleureusement le RCS pour son soutien, mes deux examinateurs Paul Koch et Christiane Sonnay pour leur calme rayonnant et leur remarquable assurance pendant mon examen pratique ainsi que les nombreux participants au test de caractère, y compris les chiens, pour leur patience lorsque les choses ont duré un peu longtemps.

Je me réjouis d'avance des nombreuses et passionnantes interventions comme juge de caractère du Retriever Club Suisse et je m'efforcerais de donner constamment le meilleur de moi-même! Pour être officiellement reconnue comme juge de caractères du RCS, j'ai encore besoin de vos voix à l'AG du RCS en avril 2020. Merci!

Hanspeter Bratschi Juge de caractères



Je m'appelle Hanspeter Bratschi. J'ai grandi à Safnern, dans le Seeland bernois, dans un restaurant associé à une exploitation agricole. À l'issue de la scolarité obligatoire, j'ai effectué un apprentissage en vue d'obtenir le diplôme fédéral d'agriculteur. Par la suite, j'ai rencontré mon épouse Doris et

nous avons emménagé dans une maison individuelle à Safnern. Peu de temps après, nous avons accueilli notre premier flatcoated Jax von Mosquell. C'était un chien plein de tempérament et nous avons énormément appris ensemble. Nous avons rencontré de francs succès sur les rings d'exposition et dans les plus hautes classes en agility. Plus tard, ma femme et moi-même avons été attirés par le travail des chiens de chasse grâce auquel, avec le soutien de Guy Matter entre autres, nous avons vécu des moments inoubliables. Nous avons fait nos premières expériences en matière d'élevage avec Jax notre mâle reproducteur puis plus tard avec Twister. Nous avons alors souhaité devenir nous-mêmes éleveurs et c'est ainsi qu'est née Kiri, une fille de Jax. Elle est notre première chienne et vit toujours chez nous. Jusqu'à présent, nous avons élevé sept chiots Flatcoated sous l'affixe «Sanibelbreeze». Le RCS nous apporte une aide très précieuse. C'est pourquoi j'ai décidé de m'engager plus avant dans le club et j'ai présenté ma candidature à la formation de Juge de caractère auprès de la Commission d'élevage du RCS. Rétrospectivement, je peux dire que j'ai énormément appris tout au long de la période de formation. En tant que juge de caractère, je considère que toutes les races de retrievers sont d'égale importance. De mon point de vue, disposer à l'avenir de chiens sûrs et sains pour l'élevage a une importance décisive.

J'aimerais remercier ici toutes les personnes impliquées pour le grand soutien dont j'ai bénéficié durant la période de formation. Merci beaucoup!

Sina Aebi-Schmocker Candidat-juge de caractères

J'ai grandi avec l'élevage de Labradors of Minto de ma mère Barbara Schmocker et, aujourd'hui, je suis heureuse de faire partie de la communauté d'élevage avec elle et ma sœur.



En 2005, mon premier labrador retriever mâle Xeon of Minto a emménagé avec moi. Actuellement, j'ai dans ma meute mon troisième labrador, un terrier Jack Russel et un terrier de Norwich.

Après avoir travaillé dans le secteur commercial, j'ai continué depuis 2012 à me former en éducation canine et suis cheffe de groupe reconnue par la SCS et formatrice AC depuis 2014. En 2016, j'ai fait un deuxième apprentissage de gardienne d'animaux CFC et me suis formée en 2018 en tant qu'experte d'examen BPC. Ma sœur et moi dirigeons le Tierzentrum Bätterkinden GmbH depuis 2011. Notre offre comprend la garde de chiens et de chats à la journée et pendant les vacances, des cours d'éducation canine, de la physiothérapie canine et des services de toilettage pour chiens.

En dehors de mon travail quotidien avec toutes sortes de chiens, j'aime le travail sur apportables ainsi que les visites d'expositions canines avec les Labradors of Minto.

J'attache de l'importance au fait que les retrievers aient un bon caractère et aiment travailler. Voilà pourquoi j'aimerais pouvoir suivre une formation de juge de caractère au RCS.

Motions du comité

Motion du comité de modifier les statuts à partir de 2021

Situation initiale:

Le Retriever Club Suisse est l'un des plus grands clubs de race de Suisse. Le comité est principalement responsable de la direction stratégique du RCS. En fait, il s'occupe essentiellement des affaires courantes.

Bien sûr, les critiques ont le droit de dire que les personnes ayant les compétences souhaitées ne sont pas celles qui siègent au comité. Reste à savoir qui sont les «personnes plus qualifiées disposant des compétences souhaitées» dans le club et où elles sont.

L'époque des bénévoles engagés est révolue. Par ailleurs, les membres s'attendent à bénéficier de services en contrepartie de leur cotisation. Le club de race est considéré comme une entreprise de services qui, selon les principes d'aujourd'hui, doit fournir dans les meilleurs délais des services clairement définis et effectifs.

Les membres du comité élus par les membres ne sont plus en mesure de fournir ces services au niveau souhaité. Il y a plusieurs raisons à cela, notamment:

- un manque d'expérience professionnelle appropriée
- une trop forte focalisation sur des intérêts unilatéraux
- un manque de temps

Conclusion: pour que le RCS sorte de cette impasse, il faut maintenant chercher courageusement de nouveaux modes de direction et d'organisation.

Considérations

Diverses options administratives et/ou organisationnelles pour décharger le comité de son travail opérationnel sont actuellement à l'étude.

L'externalisation ou la mise en place d'un bureau au RCS sont deux solutions qui sont susceptibles de décharger le comité - qui en a bien besoin - et qui permettent de s'occuper des défis stratégiques importants et de réduire les fluctuations en son sein. À moyen et long terme, il ne sera plus possible de diriger le Retriever Club sans décharger le comité.

Il est indispensable de renforcer les services administratifs pour pouvoir s'attaquer aux défis au niveau stratégique et maintenir, voire augmenter le nombre de membres ainsi que pour répondre aux exigences d'une organisation de services moderne.

Il faut procéder aux ajustements nécessaires des statuts pour l'année 2021, étant donné qu'ils ne prévoient pas jusqu'à présent la direction d'un bureau du RCS.

Pour cette raison, le comité demande d'approuver une modification des statuts.

Requête

L'assemblée générale est invitée à approuver une modification des statuts à partir de 2021 comme suit:

• Organisation

Les organes du RCS sont:

- 4.1 L'assemblée générale
- 4.2 L'assemblée du club
- 4.3 La séance plénière
- 4.4 Le comité **avec un bureau qui lui es subordonné**
- 4.5 Les commissions
- 4.6 L'organe de révision

1.1.1 Bureau

Le comité peut confier à un directeur la gestion opérationnelle des affaires et mettre en place un bureau pour s'occuper des affaires courantes, pour centraliser les contacts et la transmission d'informations ainsi que pour traiter les commandes et les projets.

Le travail de la direction est rémunéré. Le directeur du bureau est engagé selon les principes du droit privé avec un contrat de travail écrit. À titre alternatif, le comité peut mandater un indépendant ou une entreprise. La direction du bureau n'est pas liée à l'adhésion au RCS.

Le comité est habilité à donner des instructions au bureau. Il définit les tâches et les compétences du bureau dans un cahier des charges ainsi que la rémunération pour la direction du bureau.

Le directeur du bureau participe aux réunions du comité à titre consultatif. Il a un droit de proposition.

Demande du comité d'augmenter la cotisation annuelle

Situation initiale : voir ci-dessus

Considérations

Comme cela figure dans le budget 2020 mis à disposition, le comité envisage de consacrer un montant de 30 000 francs pour des charges administratives supplémentaires. Diverses options administratives et/ou organisationnelles pour décharger le comité de son travail opérationnel sont actuellement à l'étude.

L'externalisation ou la mise en place d'un bureau au RCS sont deux solutions qui sont susceptibles de décharger le comité - qui en a bien besoin - et qui permettent de s'occuper des défis stratégiques et de réduire les fluctuations en son sein. Cette augmentation implique de budgéter un excédent de dépenses pour 2020, ce que le RCS peut se permettre pendant une année associative, d'autant plus que le bilan 2019 affiche un excédent de recettes appréciable.

Cependant, il faut apporter les ajustements nécessaires pour l'année 2021.

Pour cette raison, le comité propose de porter la cotisation à partir de 2021 pour les dépenses administratives supplémentaires pour les membres principaux, à 85 francs en Suisse, à 105 francs à l'étranger et, pour les membres de la famille, à 45 francs en Suisse et à 50 francs à l'étranger.

À moyen et long terme, il ne sera plus possible de diriger le Retriever Club sans décharger le comité et sans augmenter de pair la cotisation.

Les membres sont donc invités à approuver la proposition du comité et à voter l'augmentation de la cotisation. Il est indispensable de renforcer les services administratifs pour pouvoir s'attaquer aux défis au niveau stratégique et maintenir, voire augmenter le nombre de membres ainsi que pour répondre aux exigences d'une organisation de services moderne.

Requête:

L'assemblée générale est invitée à accepter une augmentation des cotisations des membres à partir de 2021 comme suit:

La cotisation des membres principaux en Suisse **passse à 85 fr.** (précédemment 70 fr.)

La cotisation des membres principaux à l'étranger **passse à 105 fr.** (précédemment 90 fr.)

La cotisation des membres de la famille en Suisse **passse à 45 fr.** (précédemment 40 fr.)

La cotisation des membres de la famille à l'étranger **passse à 50 fr.** (précédemment 45 fr.)

Pour le comité, Michael Gruber, présidence

Séance plénière

Proposition pour créer une commission des groupes régionaux (CGR)

Situation initiale:

Dans le passé, la séance plénière faisait l'interface principale entre le RCS et les groupes régionaux. On tentait au cours d'une réunion annuelle d'améliorer la collaboration et la coordination. Cette coopération s'est élargie depuis trois ans et il y a eu 2 à 3 réunions par an. La participation à ces réunions a augmenté et a été bien accueillie par les présidents des GR.

La question s'est rapidement posée de savoir si le travail du RCS avec les groupes régionaux ne devait pas être porté au niveau de celui des commissions permanentes.

Cela créerait une instance permanente qui pourrait non seulement travailler de manière sporadique, mais aussi en continu sur les tâches qui nous attendent. Soit dit en passant, cela mettrait au même niveau de frais et de rémunération le travail des collaborateurs et celui des commissions.

Ajustements

L'introduction d'une nouvelle commission permanente doit être approuvée par l'AG et entraîne des modifications des statuts dans les domaines suivants:

- suppression de la séance plénière
- définition de la nouvelle commission des groupes régionaux (CGR)
- transfert de toutes les tâches et compétences de la séance plénière à la CGR.

La CGR relève du règlement des frais des autres commissions.

Modifications des statuts

- | | | |
|-------|--------------|--|
| 3.1.6 | Région | L'attribution des zones géographiques relève de la compétence de la commission des groupes régionaux (CGR) . Des modifications sont possibles à tout moment dans le cadre du développement du réseau des GR. |
| 3.2.3 | Tâches | Les GR sont tenus de s'engager pour les objectifs du RCS et de la SCS et de respecter leurs statuts, règlements et directives.

Le RCS peut transférer une partie de ses tâches aux GR après accord.

Les GR ont l'obligation de proposer à la CGR un représentant des groupes régionaux pour le comité du RCS. |
| 3.4.3 | Fortune | Si un groupe régional se dissout ou est destitué, la fortune du groupe régional sera déposée au RCS. Le RCS met la fortune à la disposition d'un groupe régional nouvellement créé dans la même zone géographique et reconnu comme tel.

Si le groupe régional dissout ne peut être recréé et reconnu dans les cinq ans, la fortune sera distribuée aux GR par la CGR . |
| 4. | Organisation | Die Organe des RCS sind: <ul style="list-style-type: none">4.1 l'assemblée générale4.2 l'assemblée du club4.3 le comité4.4 les commissions4.5 l'organe de révision |

4.1.2 Compétences

...

9. Elections

- du président
- des autres membres du comité, à l'exception du représentant des groupes régionaux élu par la **CGR**
- des membres des commissions permanentes
- de l'organe de révision
- des aspirants juges pour les expositions ainsi que des aspirants juges de travail et des juges de travail

4.3 Séance plénière

Est supprimée

4.5.8 Regionalgruppenkommission

La commission des groupes régionaux (ci-après CGR) est la cinquième commission permanente du RCS.

Tous les groupes régionaux sont représentés au sein de la CGR par un délégué (président ou suppléant du comité). Il est élu par les groupes régionaux.

La CGR est le trait d'union entre le RCS et les groupes régionaux. Elle coordonne les activités dans les régions, discute des souhaits et des problèmes et cherche des solutions.

Elle est chargée de coordonner les manifestations des GR et du RCS.

La CGR a un caractère consultatif mais peut prendre des décisions contraignantes concernant les règles de répartition des contributions régionales (cf. art. 3.3.1) et l'attribution des zones géographiques (cf. art. 3.1.6). Elle est toutefois en droit de présenter des requêtes à l'AG.

La CGR élit le représentant des groupes régionaux au comité du RCS. Cette élection n'a lieu qu'au cours des années où le reste du comité du RCS est également élu. Son entrée en fonction a lieu respectivement lors de la prochaine AG.

Requête

L'assemblée générale est invitée à approuver la création de la commission des groupes régionaux.

Pour la séance plénière: Jürg Meier, responsable des groupes régionaux

Motion des commissions

Commission de la chasse: Demande de modification du règlement Working Test

Attention: Pas de traduction car les règlements existent qu'en allemand au moment. Dès que l'assemblée générale a décidé on va les traduire en français.

Paragraphe	Bestehende Formulierung	Neufassung	Kommentar
2. Abs 3	Die Jagdkommission bestimmt in der Regel den Prüfungsleiter und die weiteren Richter	Die Jagdkommission genehmigt den Prüfungsleiter und die weiteren Richter	Klarstellung, die JK hat hier ein Veto Recht, die Organisationsleitung kann die Richter vorschlagen
2. Abs 4	Die Organisatoren eines WT versuchen im Rahmen der Prüfung, Situationen eines Jagdtages zu simulieren.	Die Organisatoren und Richter eines WT versuchen im Rahmen der Prüfung, Situationen eines Jagdtages zu simulieren.	Klarstellung, die Richter haben ebenfalls wesentlichen Einfluss auf die Gestaltung und Jagdnähe der Aufgaben
3. Abs 1	Jeder im schweizerischen Hundestammbuch (SKG) oder in einem von der FCI anerkannten Stammbuch (für ausländische Hunde) eingetragene Retriever, der am Prüfungstag mindestens 12 Monate alt ist, kann an Working Tests teilnehmen. Hitzige Hündinnen werden zur Prüfung nicht zugelassen.	Jeder im schweizerischen Hundestammbuch (SKG) oder in einem von der FCI anerkannten Stammbuch (für ausländische Hunde) eingetragene Jagdhund der FCI Gruppe 8 (Apportierhunde - Stöberhunde - Wasserhunde) , der am Prüfungstag mindestens 12 Monate alt ist, kann an Working Tests teilnehmen. Hitzige Hündinnen werden zur Prüfung nicht zugelassen.	Die JK möchte hier auch den anderen Jagdhunden der Gruppe 8 die Möglichkeit bieten an WTs teilzunehmen. Auch die AGJ lässt im Prinzip alle Jagdhunde zu den Jagdprüfungen zu: "Reglement für die Ausbildung und die Eignungsprüfung für Jagdhunde im Vorstehen und zum Apportieren von Wild sowie zur Wasserarbeit": Art. 4 Zulassung der Hunde für Prüfungen und Anforderungen (1) Grundsätzlich zugelassen sind Hunde (Rassen, etc.), die auch gemäss den eidgenössischen und kantonalen Bestimmungen für die Jagd zugelassen sind.
3. Abs 3	Die Leistungshefte sind vor Prüfungsbeginn abzugeben. Alle Prüfungsergebnisse werden im Leistungsheft eingetragen. Eintragungen bei ausländischen Teilnehmern erfolgen gemäss den Weisungen ihres Rasseclubs.	Die Leistungshefte sind vor Prüfungsbeginn abzugeben. Alle Prüfungsergebnisse werden im Leistungsheft eingetragen. Eintragungen bei ausländischen Teilnehmern erfolgen gemäss den Weisungen ihres Rasseclubs. Im Zweifel gelten die Regelungen des Landes, in dem der Hund ins Hundestammbuch eingetragen ist. Wird kein Leistungsheft vorgelegt, erfolgt der Start in der Beginnerklasse, es sei denn die Qualifikation für eine höhere Klasse kann gesondert nachgewiesen werden (z.B. Urkunde).	Ergänzung des Reglements zur Klarstellung. Auch wenn es nicht häufig vorkommt, soll hier eine einheitliche Vorgehensweise und eindeutige Handhabung sichergestellt werden.

Paragraph	Bestehende Formulierung	Neufassung	Kommentar
4.	n.a.	<p>g) Es können auch Team Working Tests durchgeführt werden. Die Teams können aus bis zu vier Gespannen bestehen. Der Team Working Test kann für Teams der gleichen Klasse organisiert werden oder auch Teams aus unterschiedlichen Klassen vorsehen. Dies ist in der Ausschreibung anzugeben. Bei einem Teamwettbewerb darf jeder Hundeführer nur einen Hund im gleichen Team führen</p> <p>h) Es können auch «Mocktrials» durchgeführt werden. Diese unterstehen grundsätzlich ebenfalls dem «Reglement für Workingtest». Von diesem Reglement abweichende oder ergänzende Bestimmungen sind im «Zusatz zum Reglement für Working Test für die Durchführung von Mock-Trials» geregelt.</p>	Ergänzung des WT Reglements um Team WTs und "Mock Trials". Diese wurden bisher nicht aufgeführt. Sie erfreuen sich zunehmender Beliebtheit und daher wird das WT Reglement an dieser Stelle ergänzt. Siehe auch separates Reglement zur Durchführung von Mock Trials
6. i.)	Fehler, die mit Null Punkten bewertet werden Reihenfolge gemäß engl. Text): i.) Berühren des Hundes bevor er angeleint ist.	i.) Berühren des Hundes bevor er angeleint ist.	Streichen des Satzes. Kann zu Missverständnissen in der Auslegung führen, wenn der Hund den Führer berührt u.ä. Körperliche Züchtigung des Hundes gilt ohnehin als Ausschlussgrund. Ein entsprechender Satz findet sich weder in der FCI Prüfungsordnung für internationale Working Test für Retriever noch in den KC Field Trial Regulations
7. Abs 2	Für den Übertritt von einer Klasse in die nächst höhere braucht es 2xSG oder 1xV. Wer 4x ein V hat, muss in die nächst höhere Klasse aufsteigen.	Für den Übertritt von einer Klasse in die nächst höhere braucht es 2xSG oder 1xV. Ein Zwangsaufstieg zur nächst höheren Klasse besteht nicht.	Abschaffung des Zwangsaufstiegs um speziell Hunde mit erfolgreicher WT Teilnahme in der nächsthöheren Klasse nicht zu überfordern und ausreichend Zeit für einen sinnvollen Trainingsaufbau zu gewähren. Dem Hundeführer soll mehr Eigenverantwortung zugebilligt werden selbst zu entscheiden wann der Hund aufgrund seiner Entwicklung bereit für die nächste Klasse ist. Es besteht das Risiko das junge Hunde die sehr gut veranlagt und ausgebildet sind zu früh in die nächste Klasse aufrücken müssen und den Anforderungen und Belastung dort noch nicht ganz gewachsen sind. Es soll dadurch auch genügend Zeit für einen ruhigen und langfristigen Aufbau eingeräumt werden sodass auch das gewöhnen an Prüfungen ohne Überforderung erfolgen kann. In Deutschland und Österreich wurde der Zwangsaufstieg bereits abgeschafft.

Paragraph	Bestehende Formulierung	Neufassung	Kommentar
8. Abs 1, 2, 3	<p>Diese Vorkommnisse müssen dem Richter und dem Prüfungsleiter unmittelbar gemeldet werden. Wir halten uns an die PLOR der AGJ, Artikel 14, die Sanktionen vorsieht.</p> <p>Respektloses Verhalten oder Verunglimpfungen von Richtern, Organisatoren oder Helfern, auch in den sozialen Medien, können zum Prüfungsausschluss und weiteren vereinsrechtlichen Massnahmen, wie z.B. Sperren von Veranstaltungen des RCS oder Streichung der Mitgliedschaft im RCS führen.</p> <p>Es ist nicht gestattet, den Hund an einer Leine zu führen, die weniger als 8mm Durchmesser hat.</p>	<p>Diese Vorkommnisse müssen dem Richter und dem Prüfungsleiter unmittelbar gemeldet werden.</p> <p>Respektloses Verhalten oder Verunglimpfungen von Richtern, Organisatoren oder Helfern, auch in den sozialen Medien, können zum Prüfungsausschluss und weiteren vereinsrechtlichen Massnahmen, wie z.B. Sperren von Veranstaltungen des RCS oder Streichung der Mitgliedschaft im RCS führen.</p> <p>Es ist nicht gestattet, den Hund an einer Leine zu führen, die weniger als 8mm Durchmesser und keinen Stopp hat.</p> <p>Das Filmen von Aufgaben während eines WTs ist nur mit Einverständnis des Organitors, des jeweiligen Richters und der auf den Aufnahmen zu sehenden Personen zulässig.</p>	<p>Streichen des Bezuges zur AGJ PLRO 17, da diese nicht für Working Test zuständig ist. Ergänzung der Anforderungen an die Leine um Hinweis auf Stopp, gemäss Schweizer Tierschutzverordnung. Ergänzung um Hinweis auf den Datenschutz der Teilnehmer unter Berücksichtigung der Datenschutzverordnung und des Hausrechts der Organisatoren</p>
9.)	<p>Es kann eine Einspruchsgebühr verlangt werden. Wird dem Einspruch stattgegeben, so ist die Einspruchsgebühr dem Einsprecher zurückzuerstatten. Sie darf höchstens die Hälfte der Prüfungsgebühr betragen.</p>	<p>Es ist eine Einspruchsgebühr von CHF 100 zu hinterlegen. Wird dem Einspruch stattgegeben, so ist die Einspruchsgebühr dem Einsprecher zurückzuerstatten.</p>	<p>Klare Regelung und Festlegung der Gebühr. Da zunehmend Einsprüche eingelegt werden, die nur wenig substantiell sind, soll hier der Schwellwert etwas nach oben angepasst werden. Dies insbesondere da Einspruchsverfahren zeitaufwendig und für die Stimmung an den Prüfungen wenig zuträglich sind.</p>

Motions des commissions

Commission de la chasse: Demande de modification du règlement «Richter für Working Test»

Attention: Pas de traduction car les règlements existent qu'en allemand au moment. Dès que l'assemblée générale a décidé on va les traduire en français.

Paragraph	Bestehende Formulierung	Neufassung	Kommentar
5.2)	Dem Antrag beizufügen sind: <ul style="list-style-type: none"> • Richteranwälterausweis; • Richteranwälterberichte; • die Beurteilung durch die Richter, bei welchen die Anwartschaften stattfanden. 	Dem Antrag beizufügen sind: <ul style="list-style-type: none"> • Richteranwälterausweis • Richteranwälterberichte; • die Beurteilung durch die Richter, bei welchen die Anwartschaften stattfanden. 	Richteranwälterausweise existieren nicht mehr, daher Passus streichen
6.1)	Der Prüfungsleiter WT wird durch die Jagdkommission ernannt. Er muss folgende Voraussetzungen erfüllen: <ul style="list-style-type: none"> • Mindestens 3-jährige WT Richtertätigkeit. 	Der Prüfungsleiter WT wird durch die Jagdkommission ernannt. Er muss folgende Voraussetzungen erfüllen: <ul style="list-style-type: none"> • Mindestens 3-jährige WT Richtertätigkeit oder zwei Anwartschaften als Prüfungsleiteranwälter bei zwei verschiedenen Working Tests und Prüfungsleitern. 	Da der RCS zurzeit über sehr wenige Richter und Prüfungsleiter verfügt empfiehlt die Jagdkommission ein beschleunigtes Verfahren zur Ernennung zum PL ohne Qualität der PL zu vermindern.
6.3)	Der RCS wahrt das rechtliche Gehör des Hundeführers und der Richtergruppe. Im Übrigen gelten die Standards der PLRO.	Der RCS wahrt das rechtliche Gehör des Hundeführers und der Richtergruppe. Im Übrigen gelten die Standards der PLRO.	Die AGJ ist für Working Tests und Richter Working Tests nicht mehr zuständig, daher streichen des entsprechenden Hinweises auf die PLRO

Motions des commissions

Commission de la chasse: Demande de modification du règlement «Bringleistungsprüfung für Jagdgebrauchshunde»

Attention: Pas de traduction car les règlements existent qu'en allemand au moment. Dès que l'assemblée générale a décidé on va les traduire en français.

Paragraph	Bestehende Formulierung	Neufassung	Kommentar
3.) Abs 3	In diesem Zusammenhang wird auf die jeweils geltende Prüfungs- und Leistungsrichterordnung der Arbeitsgemeinschaft für das Jagdhundewesen der SKG (nachstehend PLRO genannt) verwiesen.	In diesem Zusammenhang wird auf die jeweils geltende Prüfungs- und Leistungsrichterordnung der Arbeitsgemeinschaft für das Jagdhundewesen der SKG (nachstehend PLRO genannt) verwiesen.	Die AGJ ist ein eigenständiger Verein. Streichen des Hinweises auf die SKG
5.)	Der jeweilige Veranstalter hat die Ausschreibung durch die TKJ sicher zu stellen. Sie muss rechtzeitig erfolgen, das heisst spätestens 10 Wochen vor dem Prüfungstermin. Haarwild (z.B. Kaninchen) und Federwild werden ausschliesslich von der Prüfungsleitung gegen Entgelt gestellt.	Der jeweilige Veranstalter hat die Ausschreibung durch die TKJ sicher zu stellen. Sie muss rechtzeitig erfolgen, das heisst spätestens 10 Wochen vor dem Prüfungstermin. Haarwild (z.B. Kaninchen) und Federwild werden ausschliesslich von der Prüfungsleitung gegen Entgelt gestellt.	Prüfungswild wird i.d.R. von den Teilnehmern selber gestellt. Dadurch können Diskussionen über die Qualität des Prüfungswildes vermieden werden. Ausserdem ist es zunehmend schwieriger, Wild in grösseren Mengen in die Schweiz zu importieren.
6.)	Prüfungsleitung Die Gesamtorganisation einer Prüfung obliegt dem RCS. Der RCS bestimmt den Prüfungsleiter. Dieser darf auf einer von ihm geleiteten Prüfung weder ein Richteramt ausüben noch einen Hund führen. Im Übrigen gelten die Bestimmungen der PLRO.	Prüfungsleitung Die Gesamtorganisation einer Prüfung obliegt dem RCS. Der Prüfungsleiter muss ein von der AGJ/TKJ anerkannter Prüfungsleiter sein. Der Prüfungsleiter soll in der Regel nicht selbst als Jagdhunderichter tätig sein. Dieser darf auf einer von ihm geleiteten Prüfung keinen Hund führen. Im Übrigen gelten die Bestimmungen der PLRO.	Anpassung an die PLRO der AGJ. Auch hier ist in Ausnahmefällen das Richten durch den PL zulässig.
10.)	..	10. Leistungseintrag: Der Eintrag muss im Original-Stammbaum eingetragen werden auch wenn die Prüfung nicht bestanden ist.	Anpassung an die PLRO 17 der AGJ. Auch hier eine Eintragung in die Original Ahnentafel zwingend erforderlich
C.) 2. Schlussbestimmungen	Die Technische Kommission für das Jagdhundewesen der SKG (TKJ) hat dieses Reglement am 26.03.2013 genehmigt.	Die Technische Kommission für das Jagdhundewesen der SKG (TKJ) hat dieses Reglement am 26.03.2013 genehmigt.	Die AGJ ist ein eigenständiger Verein. Streichen des Hinweises auf die SKG

Motions des commissions

Commission de la chasse: Demande de modification du règlement «Apportierprüfungen mit Kaltwild»

Attention: Pas de traduction car les règlements existent qu'en allemand au moment. Dès que l'assemblée générale a décidé on va les traduire en français.

Paragraph	Bestehende Formulierung	Neufassung	Kommentar
1.4)	Geltungsbereich In der Schweiz sind Prüfungen mit frisch geschossenem Wild (Field Trial 'A') gesetzlich verboten, so gilt dieses Reglement gilt für alle in der Schweiz durchgeführten Apportierprüfungen mit Kaltwild.	Geltungsbereich Dieses Reglement gilt für alle in der Schweiz durchgeführten Apportierprüfungen mit Kaltwild.	Dieser Satz ist nicht ganz korrekt und bezieht sich teilweise nicht auf den Geltungsbereich
2.1)	Meldung und Publikationen Prüfungen nach diesem Reglement müssen der AGJ <u>der SKG</u> mittels des offiziellen Formulars <u>und gemäss Anordnung</u> der Technischen Kommission für das Jagdhundewesen (TKJ) gemeldet werden. <u>Für die Ausschreibung in den offiziellen Publikationsorganen der SKG ist die TKJ verantwortlich.</u>	Meldung und Publikationen Prüfungen nach diesem Reglement müssen der AGJ der SKG mittels des offiziellen Formulars und gemäss Anordnung der Technischen Kommission für das Jagdhundewesen (TKJ) gemeldet werden. Für die Ausschreibung in den offiziellen Publikationsorganen der SKG ist die TKJ verantwortlich.	Die AGJ / TKJ ist ein eigenständiger Verein. Streichen des Hinweises auf die SKG. Die Ausschreibung und Veröffentlichung erfolgt online über die Homepage der AGJ.
2.2)	Der Prüfungsleiter muss ein vom RCS gewählter Jagdhunderichter, oder ein von der TKJ anerkannter Prüfungsleiter sein.	Der Prüfungsleiter muss ein vom RCS gewählter Jagdhunderichter, oder ein von der TKJ anerkannter Prüfungsleiter sein.	Anpassung an die Anforderungen der AGJ
3.1)	Hat ein Hund in der Klasse "C" dreimal das Prädikat „vorzüglich“ erhalten, muss er in die Klasse 'B' aufsteigen. Hunde, welche die Bewertung „vorzüglich“ an einem Field Trial à l'anglaise erreicht haben, dürfen in der Klasse „B“ starten.	Hat ein Hund in der Klasse "C" dreimal das Prädikat „vorzüglich“ erhalten, muss er in die Klasse 'B' aufsteigen. Hunde, welche die Bewertung „vorzüglich“ an einem Field Trial à l'anglaise erreicht haben, müssen in der Klasse „B“ starten.	Klarstellung dass Hunde, die erfolgreich einen FT a L'Anglais bestanden haben in der Klasse B starten müssen
3.2)	In dieser Klasse wird mit Federwild gearbeitet.	In dieser Klasse wird mit Federwild und Haarwild gearbeitet.	Ergänzung, dass auch mit Haarwild gearbeitet werden kann
3.3)	Der Eintrag im Leistungsheft der TKJ über eine bestandene Apportierprüfung "B", die nach diesem Reglement durchgeführt wurde, gilt als Bescheinigung von Arbeit im Wasser im Sinne von Artikel 16 des FCI-Reglements.	Der Eintrag muss im Original-Stammbaum eingetragen werden auch wenn die Prüfung nicht bestanden ist. Eine bestandene Apportierprüfung "B", die nach diesem Reglement durchgeführt wurde, gilt als Bescheinigung von Arbeit im Wasser im Sinne von Artikel 16 des FCI-Reglements.	Anpassung an die Anforderungen der AGJ
Paragraph	Bestehende Formulierung	Neufassung	Kommentar

4.1)	Anmeldung zur Teilnahme Die Anmeldung kann auf der Website des RCS Online erfolgen. Alternativ kann beim Sekretariat der Jagdkommission ein Meldeformular bestellt werden.	Anmeldung zur Teilnahme Die Anmeldung kann muss auf der Website des RCS Online erfolgen.	Dient der Vereinfachung des Meldeverfahrens
4.5)	Leistungshefte: Das Jagdleistungsheft ist dem Organisator oder Prüfungsleiter vor Beginn der Prüfung abzugeben. Das Impfzeugnis und das Wasserzertifikat sind, falls in der Ausschreibung angekündigt, ebenfalls vor Prüfungsbeginn vorzuweisen.	Leistungshefte: Das Jagdleistungsheft ist dem Organisator oder Prüfungsleiter vor Beginn der Prüfung abzugeben Unterlagen: Der Original-Stammbaum muss dem Prüfungsleiter vor Beginn der Prüfung abgegeben werden. Das Impfzeugnis und das Wasserzertifikat sind, falls in der Ausschreibung angekündigt, ebenfalls vor Prüfungsbeginn vorzuweisen. Die Identität der Hunde muss anhand eines Mikrochips kontrolliert werden können.	Anpassung an die Anforderungen der AGJ. Möglichkeit der Prüfung der Identität der Hunde
6.1)	Prüfungsdurchführung Die Durchführung und Leitung der Prüfung ist Sache der Jagdkommission und des TKJ Prüfungsleiters. Die Prüfung wird nach FCI-Reglementen durchgeführt. Mindestteilnehmer sind sechs Hunde.	Prüfungsdurchführung Die Durchführung und Leitung der Prüfung ist Sache der Jagdkommission und des TKJ- Prüfungsleiters. Die Prüfung wird nach FCI-Reglementen durchgeführt. Mindestteilnehmer sind sechs Hunde.	Streichen des Satzes nach FCI Reglement, da die Prüfung gemäss dem vorliegenden Reglement des RCS durchgeführt wird. Eine Durchführung an zwei Tagen ist nicht vorgesehen.

Motions des membres

Demandes de modification du règlement d'élevage du RCS

Demandeur de la motion:

Ute et Peter Rügsegger
Horben 778
3536 Aeschau

Maya Bindschedler
Gurtenweg 45
3074 Muri bei Bern

Hedwig Staub
Brüchen
3096 Oberbalm

Artikel	Bisher	Neu
3.5.1	<p>Les Retrievers qui sont atteints des maladies ou défauts mentionnés ci-après ne peuvent être utilisés pour l'élevage, même s'ils ont été corrigés par une opération.</p> <ul style="list-style-type: none">a. Entropion (paupières enroulées vers l'intérieur)b. Ectropion (paupières enroulées vers l'extérieur)c. Atrophie progressive de la rétine (PRA) (Exceptions, voir article 4.3.6 lettre b)d. Cataracte congénitalee. Cataracte (non congénitale) «post. pol.» (HC) (cataracte poste-polaire)f. Cataracte non congénitale «corticalis» (HC) lors d'une première apparition avant l'âge de 5 ans révolu. Le diagnostic «Cataracta punctata» ainsi que «Cataracta punctata» en lien avec «corticalis» n'est pas exclu d'élevage, voir également art. 4.3.3.g. Cataracte non congénitale «nuclearis», lors d'une première apparition avant l'âge de 5 ans révolus. Voir également art. 4.3.3h. Dysplasie rétinienne géographique et totale (toutes les races de Retrievers). Dysplasie rétinienne focale chez le Labrador Retriever (Exceptions, voir article 4.3.6 lettre c)i. Goniodyspasie grave (occlusio)	<p>Les Retrievers qui sont atteints des maladies ou défauts mentionnés ci-après ne peuvent être utilisés pour l'élevage, même s'ils ont été corrigés par une opération.</p> <ul style="list-style-type: none">a. Entropion (paupières enroulées vers l'intérieur)b. Ectropion (paupières enroulées vers l'extérieur)c. Atrophie progressive de la rétine (PRA) (Exceptions, voir article 4.3.6 lettre b)d. Cataracte congénitalee. Cataracte (non congénitale) «post. pol.» (HC) (cataracte poste-polaire)f. Cataracte non congénitale «corticalis» (HC) lors d'une première apparition avant l'âge de 5 ans révolu. Le diagnostic «Cataracta punctata» ainsi que «Cataracta punctata» en lien avec «corticalis» n'est pas exclu d'élevage, voir également art. 4.3.3.g. Cataracte non congénitale «nuclearis», lors d'une première apparition avant l'âge de 5 ans révolus. Voir également art. 4.3.3h. Dysplasie rétinienne géographique et totale (toutes les races de Retrievers). Dysplasie rétinienne focale chez le Labrador Retriever (Exceptions, voir article 4.3.6 lettre c)i. Goniodyspasie grave (occlusio)j. Glaucome primaire

	<ul style="list-style-type: none"> j. Glaucome primaire k. Denture en croix (mauvais alignement), Prognathisme supérieur (grignard) et inférieur (bégu) (même partiels) l. Dents manquantes, voir article 4.3.4 m. Dysplasie de la hanche moyenne et grave (DH D + E) n. Dysplasie du coude moyenne et grave (DC 2 + 3) o. Ostéocondrose (OCD) p. Luxation moyenne et grave de la rotule (patella) (PL 2 à 4) q. Cryptorchidie (unilatérale ou bilatérale) et autres anomalies testiculaires r. Epilepsie s. Dystrophie musculaire, myopathie Exceptions, voir art. 4.3.6 t. La méningite artérite stéroïde purulente (SRMA) et la polyarthrite immunitaire (IRMD) chez le Nova Scotia Duck Tolling Retriever 	<ul style="list-style-type: none"> k. Denture en croix (mauvais alignement), Prognathisme supérieur (grignard) et inférieur (bégu) (même partiels) l. Dents manquantes, voir article 4.3.4 m. Dysplasie de la hanche moyenne et grave (DH D + E) n. Dysplasie du coude moyenne et grave (DC 2 + 3) o. Ostéocondrose (OCD) p. Luxation moyenne et grave de la rotule (patella) (PL 2 à 4) q. Cryptorchidie (unilatérale ou bilatérale) et autres anomalies testiculaires r. Epilepsie s. Dystrophie musculaire, myopathie Exceptions, voir art. 4.3.6 t. La méningite artérite stéroïde purulente (SRMA) et la polyarthrite immunitaire (IRMD) chez le Nova Scotia Duck Tolling Retriever
4.3.3 Deuxième paragraphe	Les retrievers atteints de cataracte non congénitale (HC) «sutura ant.» ne peuvent être accouplés qu'avec un retriever exempt de cataracte non congénitale.	Les retrievers atteints de cataracte non congénitale (HC) «Corticalis», «Pol.post», «sutura ant.» et «nuclearis» ne peuvent être accouplés qu'avec un retriever exempt de cataracte non congénitale.
4.3.3 Troisième paragraphe	Les retrievers atteints de cataracte non congénitale (HC) «corticalis» ou «nuclearis» après leurs 5 ans révolus ne peuvent être accouplés qu'avec un retriever exempt de cataracte non congénitale (voir également art. 3.5.1)	Les retrievers atteints de cataracte non congénitale (HC) «corticalis» ou «nuclearis» après leurs 5 ans révolus ne peuvent être accouplés qu'avec un retriever exempt de cataracte non congénitale (voir également art. 3.5.1)
4.3.3 dernier paragraphe	L'attestation susmentionnée concernant les yeux ne doit pas remonter à plus de 365 jours, aussi bien pour l'attribution de l'autorisation d'élevage que pour la saillie (Exception: 3 ans pour les examens de goniodysplasie chez le Flatcoated et le Golden Retriever). Les accouplements avec des Retrievers qui, au moment de la saillie, ne disposent pas d'une attestation valable concernant les yeux ne sont pas autorisés.	L'attestation susmentionnée concernant les yeux ne doit pas remonter à plus de 365 jours 24 mois, aussi bien pour l'attribution de l'autorisation d'élevage que pour la saillie (Exception: 3 ans pour les examens de goniodysplasie chez le Flatcoated et le Golden Retriever). Les accouplements avec des Retrievers qui, au moment de la saillie, ne disposent pas d'une attestation valable concernant les yeux ne sont pas autorisés.
4.3.3 nouveau paragraphe		Si un examen de la vue est effectué après les 6 ans révolus du chien, le résultat est valide à vie.

Raison:

Les règlements d'élevage de nos pays voisins (Retriever Club Österreich, Deutscher Retriever Club DRC, Labrador Club Deutschland LCD, Retriever Club de France, Labrador Kring Nederland et Retriever Club Italiano) ne voient aucune raison de retirer de l'élevage le chien atteint s'il est accouplé avec un partenaire non atteint. De plus, le résultat reste valable 24 mois et si un examen est effectué après l'âge de 6 ans révolus, le résultat est valide à vie. Étant donné que l'élevage en Suisse est fortement influencé par les pays voisins, il est souhaitable d'éviter une réglementation différente.

Les auteurs de la proposition connaissent la recommandation de l'ECVO. Puisqu'il n'existe pas (encore) actuellement de tests génétiques de mutation pour la plupart des formes, nous demandons que s'applique également au RCS le régime de nos pays voisins (voir ci-dessus) pendant la période de transition.

Étant donné que l'hérédité des diverses formes de cataractes (non congénitales) n'est pas claire et qu'elle n'a généralement pas de répercussion sur la vue du chien, il est donc nécessaire de remettre en cause l'exclusion de l'élevage des chiens atteints.

Le Professeur Bernhard Spiess, vétérinaire ophtalmologue (actuellement au Canada), soutient cette proposition.

Citation: «Ici, ces cataractes punctiformes corticales sont décrites avec l'indication <portée inconnue>, ce qui n'implique pas l'exclusion de l'élevage dans la plupart des races. Je trouve votre proposition très pragmatique et la soutiens volontiers. »

Notes